*Seul le texte prononcé fait foi*

 *Check against delivery*

Traité sur le commerce des armes

**11ème Conférence des États parties**

Genève, 25-29 août 2025

**Point 5 de l’ordre du jour : débat général**

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite en premier lieu témoigner sa reconnaissance à l’Argentine, et plus particulièrement à l’Ambassadeur Foradori, pour sa présidence du 11ème cycle de la Conférence des États parties du TCA et pour son engagement sans faille dans ce cadre. Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux différents responsables de tâches ayant conduit les travaux des groupes de travail, tout comme au Secrétariat. Également, nous souhaitons adresser nos remerciements au Dr. Bonaa du Ghana qui a accepté de présider le Forum d’échange d’informations sur le détournement (DIEF). En tant qu’Etat hôte de cette 11ème édition de la Conférence des Etats parties, la Suisse souhaite la bienvenue à toutes les délégations présentes.

Ce 11ème cycle marque le début de la deuxième décennie du TCA. Les Etats parties, observateurs et les représentants de la société civile et de l’industrie ont pu souligner l’importance dans leurs déclarations d’une meilleure régulation du commerce international des armes conventionnelles. La mise en œuvre d’un nouveau programme de travail, et les échanges y-relatifs, ont permis aux représentants de mettre en avant leurs pratiques et les opportunités et défis que rencontrent leurs délégations en la matière.

Le fait que 116 Etats – sur tous les continents et régions du globe – aient adhéré au TCA depuis son adoption par l’Assemblée générale de l’ONU le 2 avril 2013 témoigne de l’importance et de l’intérêt que suscite la régulation du commerce international des armes conventionnelles.

Cependant, l’adhésion au Traité n’est à elle seule pas suffisante pour assurer son efficacité. Une mise en œuvre rigoureuse de ses dispositions est essentielle, et la Suisse salue les avancées conséquentes qui ont été réalisées à cet égard, notamment grâce au groupe de travail sur la mise en œuvre effective du Traité et au Fonds d’affectation volontaire qui ont contribué à soutenir les États parties dans cet exercice. De nouveaux efforts soutenus sont toutefois nécessaires en matière de mise en œuvre du Traité au niveau national en vue de la pleine réalisation de ses dispositions. Il sera essentiel que notre programme de travail soit en mesure de répondre aux défis à relever aux cours des prochaines années. Ce travail est on ne peut plus essentiel pour la réalisation des objectifs du Traité, compte tenu des événements qui ont marqué l’actualité internationale au cours des dernières années et des tendances géopolitiques qui se dessinent actuellement.

De plus, deux autres défis importants devront continuer à faire l’objet d’une attention particulière dans nos travaux pour les prochaines années. Le premier concerne le renforcement de la transparence dans le commerce international des armes. Préoccupée par le recul du nombre de rapports annuels qui sont soumis par les États parties, la Suisse tient à rappeler aux États concernés l’obligation juridiquement contraignantes en la matière, stipulée à l’article 13 du Traité et que la soumission de ces rapports constitue un instrument crucial dans l’accomplissement des objectifs du Traité.

Le second défi concerne la situation financière du Traité, qui reste préoccupante. Le déficit accumulé année après année continue de croître et atteint un niveau désormais insoutenable. La pérennité du Traité, de son programme de travail et de son Secrétariat ne peuvent être assurées dans sa situation financière actuelle. La Suisse appelle donc les États parties à s’acquitter de leurs obligations financières sans délai – ou, à défaut, de faire part au Secrétariat des obstacles empêchant l’exécution de cette obligation afin qu’une solution puisse être discutée.

Je vous remercie de votre attention.